

AMBASSADE DU BURKINA FASO  
AUPRÈS DE  
LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



Unité - Progrès - Justice

MISSION PERMANENTE DU BURKINA FASO  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES,  
DE L'ORGANISATION MONDIALE DU  
COMMERCE ET DES AUTRES ORGANISATIONS  
INTERNATIONALES À GENÈVE

AN

OHCHR REGISTRY

- 1 JUIL. 2010

N° 00-1084 MPBFG/AMB

Recipients :.....P. Oberoi..

.....  
.....  
.....

L'Ambassade, Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève, présente ses compliments au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, et a l'honneur de lui transmettre, ci-joint, les éléments de réponse du Burkina Faso relatifs au questionnaire sur la mise en œuvre de la résolution 12/6 du Conseil des Droits de l'Homme intitulé : « Les droits de l'homme des migrants : migrations et droits fondamentaux de l'enfant ».

L'Ambassade, Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève, saisit cette occasion pour renouveler au Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme les assurances de sa haute considération.

Genève le

29 JUIN 2010

P.J : 1

Haut Commissariat des Nations  
Unies aux Droits de l'Homme.



AMBASSADE DU BURKINA FASO

**MINISTERE DE LA PROMOTION  
DES DROITS HUMAINS**

**BURKINA FASO**  
*Unité-Progrès-Justice*

**OBSERVATIONS DU BURKINA FASO RELATIVES A LA  
PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT DANS LE  
CONTEXTE DES MIGRATIONS.**

**Mars 2010**